

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/AC.61/1999/19  
23 mars 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS  
EUROPÉENNES (EUROSTAT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE (FAO)

Réunion sur les statistiques alimentaires  
et agricoles en Europe

(Genève, 23-25 juin 1999)

COLLECTE COMMUNE DE DONNÉES PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
ET PARTAGE DE DONNÉES ENTRE CES ORGANISATIONS

PROPOSITION D'ESSAI D'UNE NOUVELLE APPROCHE

Communication sollicitée par le Groupe de travail intersecrétariats  
des statistiques agricoles (IWG.AGRI) \*/

Résumé

Des besoins croissants en matière de données et des ressources en stagnation ou en diminution exigent l'adoption d'une nouvelle approche concernant les mécanismes de collecte et de diffusion des données. La présente communication se propose de tracer l'ébauche d'une solution possible basée sur la technologie Internet. Cette approche, bien qu'elle ne soit pas applicable universellement, pourrait être testée dans des domaines spécifiques et bien définis des statistiques agricoles.

---

\*Préparée par M. Andreas Lindner, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

GE.99-30903 (F)

## Introduction

1. La pénurie de ressources et les contraintes budgétaires ont donné un nouvel élan à la recherche de moyens permettant de réduire de manière satisfaisante la charge de travail des bureaux de statistique nationaux en réponse aux demandes des organisations internationales. Il existe en outre une pression croissante à identifier et préciser les besoins statistiques courants communs aux organisations internationales non seulement pour éviter de répéter inutilement les demandes adressées aux bureaux de statistique nationaux, mais également dans le but de réduire les divergences entre les données publiées et d'étudier les possibilités d'activités conjointes.

2. Les organisations internationales collectent déjà conjointement des données dans divers domaines, tels que la comptabilité nationale, l'environnement et l'agriculture. Le protocole pour l'échange de données statistiques entre Eurostat et l'OCDE, actuellement à l'étude, fournit un cadre opérationnel définissant des principes directeurs et des règles générales. Dans ce contexte, il importe de faire avec soin la distinction entre besoins réguliers et besoins nouveaux et/ou spéciaux (qui peuvent à terme devenir des besoins réguliers), et entre besoins des organisations internationales pour des États membres et des États non membres (dans le domaine de l'agriculture, ces besoins ne sont pas nécessairement les mêmes), ainsi que la fréquence des besoins des différentes organisations internationales. C'est pourquoi tout accord de partage doit être examiné au **cas par cas**.

3. En ce qui concerne les statistiques agricoles, le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles (IWG.AGRI) a prié l'OCDE lors de la réunion qu'il a tenue à Rome le 22 décembre 1997 de proposer un mécanisme viable de collecte/partage de données, notamment au sujet des économies en transition. Il a été convenu que le même mécanisme ou un mécanisme similaire pourrait également s'appliquer aux Comptes économiques de l'agriculture après examen méthodologique par l'OCDE de cette activité essentielle et régulière (l'OCDE et Eurostat collaborent étroitement sur le plan des Comptes économiques de l'agriculture sans faire double emploi).

4. Au début de 1998, l'OCDE a communiqué sa proposition aux membres du Groupe de travail et trois pays ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires. La présente note est une version légèrement remaniée de la proposition de départ.

5. Les idées ébauchées ci-dessous dépassent les pratiques de coordination déjà en oeuvre. En fonction des commentaires/réactions émanant des pays, il pourra être envisagé de tester cette approche dans un domaine particulier des statistiques agricoles.

## Proposition

6. Les idées suivantes ne concernent que les activités statistiques courantes raisonnablement durables; il n'est en effet guère utile de chercher à mettre en oeuvre des mécanismes de coordination d'activités ponctuelles. Les objectifs énoncés sont considérés comme étant clairement avantageux à la fois pour les communautés productrices et utilisatrices de statistiques.

Le processus décrit cherche à déterminer comment, à quelles conditions et avec quels mécanismes une telle entreprise pourrait réussir. Les conclusions tirées permettent de penser que la suppression des quatre principaux obstacles qui ont, jusqu'à ce jour, empêché les organisations internationales de s'engager dans de telles opérations conjointes, est un objectif réalisable.

**Note :** Trois des quatre organisations internationales du Groupe de travail collectent des statistiques agricoles auprès de pays en transition : la FAO, Eurostat et l'OCDE. La CEE-ONU est membre du Groupe de travail mais n'est pas engagée dans des opérations significatives de collecte de données agricoles. Toutefois, en raison de son rôle de coordination dans d'autres secteurs statistiques et de sa participation active aux travaux et réunions du Groupe de travail, il serait souhaitable qu'elle puisse accéder aux données des trois autres organisations internationales suivant les principes décrits ci-après.

## **I. Objectifs**

7. Concernant les besoins **courants** et identifiés des organisations internationales en matière de données :

**Bureaux de statistique nationaux :** Fournissent **simultanément** un éventail identifié et approuvé de données agricoles à l'ensemble des trois organisations internationales. Il en résulte qu'aucune des trois organisations ne reçoit les premières informations disponibles après les autres.

**Organisations internationales :** Peuvent accéder simultanément à leurs données respectives le plus tôt possible.

Les organisations internationales et les bureaux de statistique nationaux peuvent déterminer si des modifications ont été apportées aux données et, le cas échéant, quelles sont les variables concernées (transparence). Pour cela, il est impératif de pouvoir distinguer les fichiers d'ENTRÉE et de SORTIE.

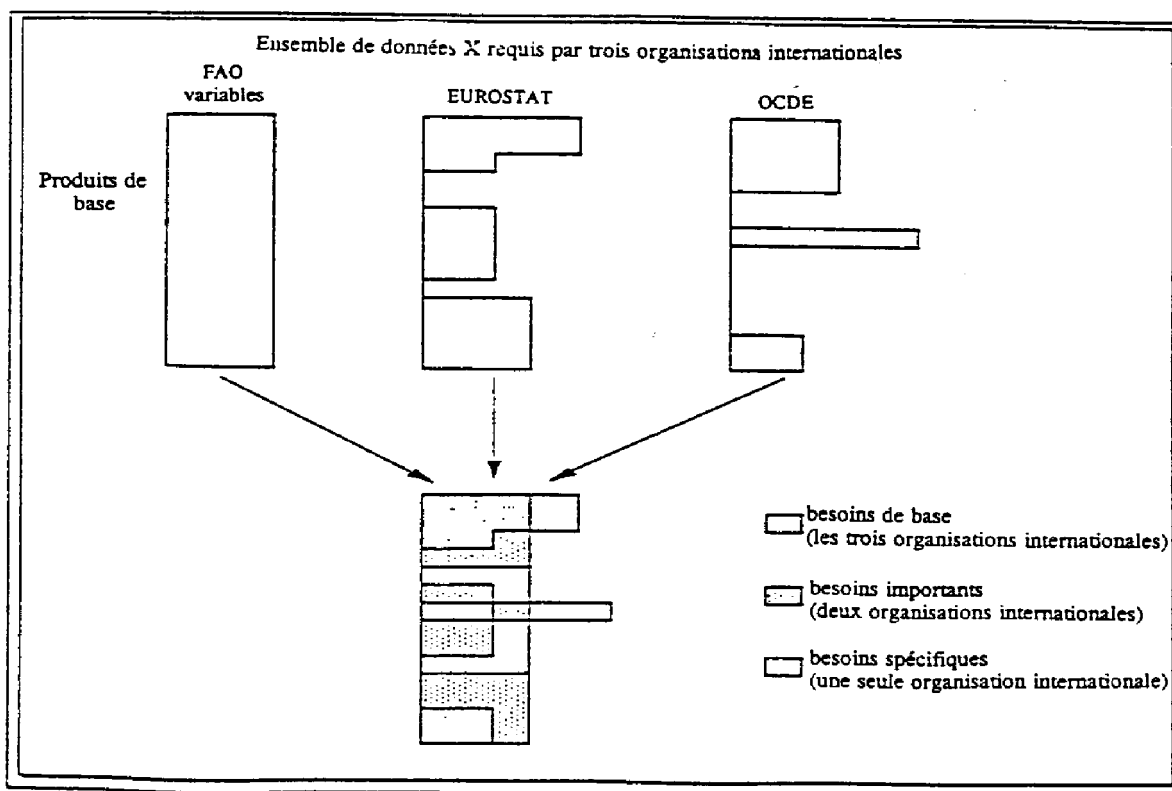
8. Les avantages d'un tel mode opératoire sont évidents :

- Inutile d'envoyer des questionnaires distincts (ou conjoints);
- Pas de retard dans l'obtention des données de base;
- Transparence entre parties concernées au niveau des données de base (= entrées) et des données en sortie propres à chaque organisation internationale;
- Le moyen de communication utilisé sera **Internet** (rapidité).

## **II. Procédure**

9. Les organisations internationales identifient les domaines d'intérêt commun/de collecte de données et les fusionnent en un cadre opérationnel commun comme l'illustre la figure ci-après :

**Figure 1 : Identification des besoins**



La figure ci-dessus n'est qu'une hypothèse mais illustre néanmoins une **réalité fondamentale** : les besoins de l'OCDE sont certainement plus limités en termes de détail que ceux de la FAO ou d'Eurostat; mais dans certains cas l'OCDE a besoin de données différentes de celles des deux autres organisations internationales (par exemple indicateurs et paramètres de la politique agricole, calculs de subventions, etc.). En revanche, Eurostat peut avoir besoin d'un plus grand nombre de détails pour des produits particuliers que les deux autres organisations internationales afin de pouvoir répondre à des exigences spécifiques liées à la Politique agricole commune. La "superposition" des profils de besoin des trois organisations permet d'identifier le point à partir duquel il est intéressant de coordonner les données c'est-à-dire les besoins de base de l'ensemble des trois organisations internationales. Il serait également souhaitable d'y ajouter ceux qui ne concernent que deux organisations (les "besoins importants"), parce que cela contribuerait à alléger la charge de travail des bureaux de statistique nationaux. La troisième catégorie ("besoins spécifiques") ne se prêterait à aucune opération de coordination puisqu'une seule organisation internationale seulement exige ces données. Le cas échéant, il pourrait néanmoins être utile de l'inclure à titre d'information pour les autres organisations.

10. Deux points sont particulièrement importants pour la mise en oeuvre d'un tel partage de données : premièrement les **concepts et définitions de**

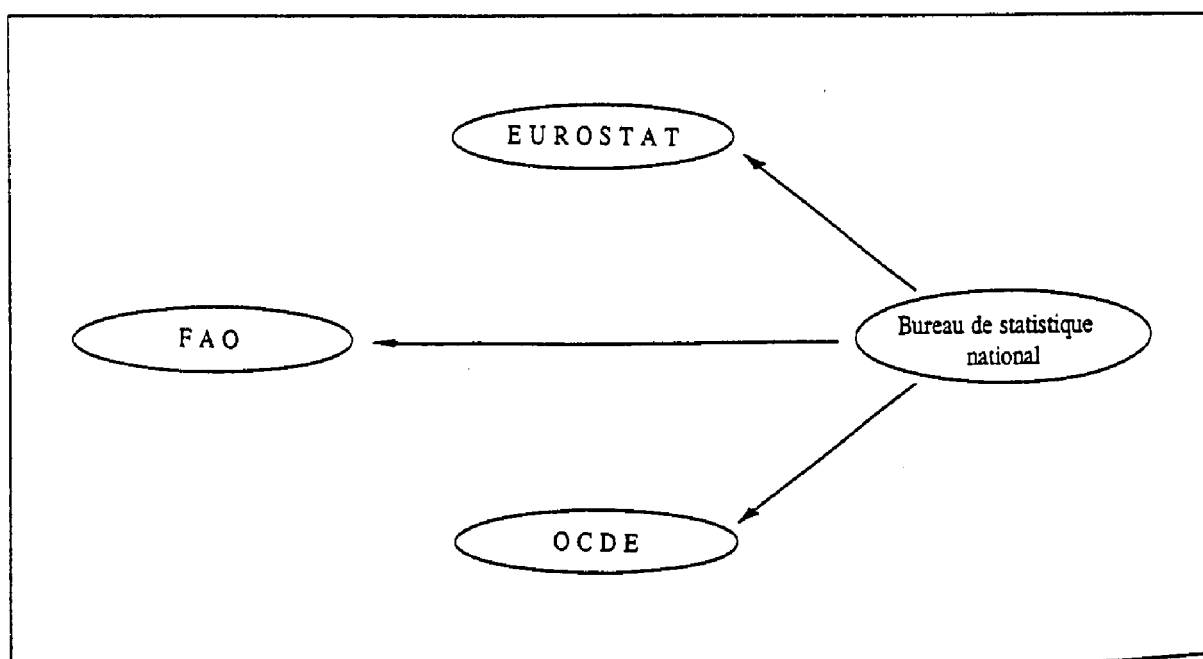
**base** doivent être identiques ou au moins compatibles et les **listes de classification** employées doivent être cohérentes et, deuxièmement les variables de base doivent correspondre à un domaine statistique pour lequel des résultats sont obtenus des bureaux de statistique nationaux à une échéance donnée au cours de l'année. Cela exige une analyse du fonctionnement des systèmes nationaux de statistiques, tâche qui a été menée à bien par l'OCDE pour 11 économies en transition et a donné lieu à l'optimisation de la date d'envoi de deux questionnaires annuels d'indicateurs agricoles pour le PECO/NEI. Cette optimisation permet non seulement d'éviter de demander des informations avant qu'elles ne soient disponibles mais également :

- d'identifier d'autres domaines pour lesquels les informations pourraient être demandées au même moment et
- de subdiviser le cadre opérationnel en composantes classées selon leur disponibilité durant l'année.

11. En agriculture comme dans d'autres domaines statistiques, **chaque type de données est collecté, compilé et publié** selon un calendrier assez cohérent d'un pays à l'autre. Pour améliorer l'actualité, il pourrait être utile de répartir sur l'ensemble de l'année le type et le degré de détail des objets statistiques recueillis en fonction de leur disponibilité. On pourrait par exemple chercher à obtenir les données clefs le plus rapidement possible, puis quelques mois plus tard l'ensemble des autres données. De la même manière, on pourrait prendre des mesures afin de disposer le plus rapidement possible d'un ensemble assez complet de données estimées et de les remplacer le plus tôt possible par des données définitives.

12. Un accord devrait être trouvé avec les bureaux de statistique nationaux afin qu'ils fournissent en utilisant un format de fichier standard (le fichier d'ENTRÉE) les données (disponibles) présentant un intérêt pour trois ou deux organisations internationales. Ainsi, le processus pourrait fonctionner selon le schéma ci-dessous :

**Figure 2 : Flux des données en ENTRÉE**



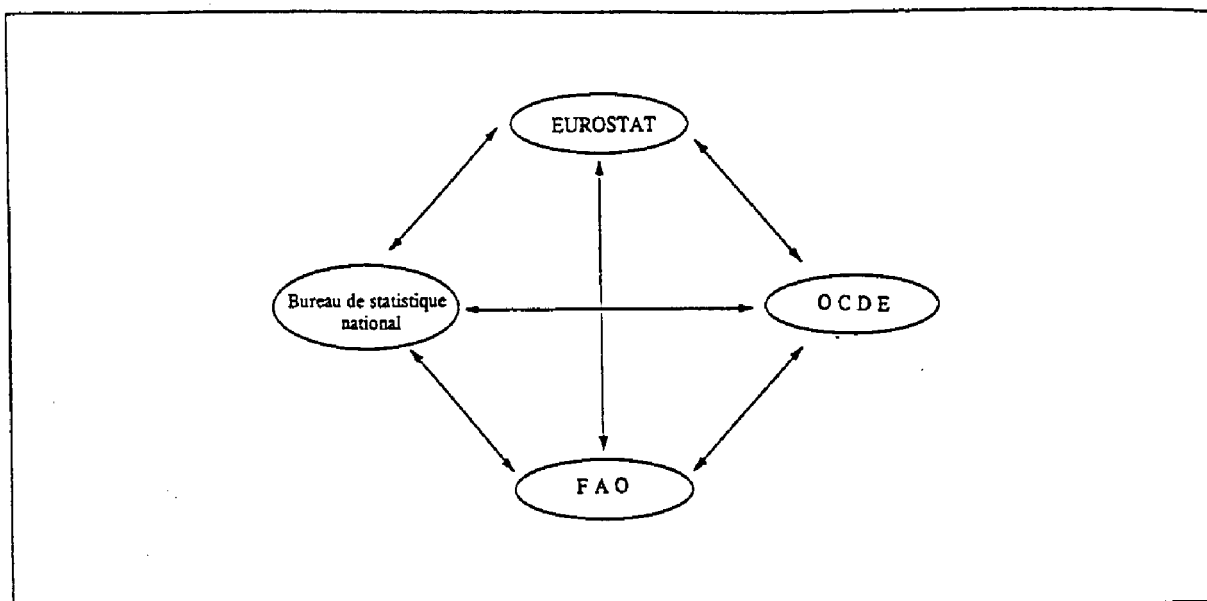
Ce schéma montre qu'un bureau de statistique national **envoie, dès que la diffusion des données est officiellement autorisée, simultanément et via Internet** aux trois organisations internationales un fichier d'Entrée d'intérêt commun à au moins deux de ces organisations.

13. Le format (par exemple feuilles de calcul sous Excel) et la présentation devraient être standardisés. De plus, des **métadonnées** devraient être incluses ou jointes. Il serait souhaitable que les bureaux de statistique nationaux envoient le fichier par Internet aux adresses Internet appropriées tout en informant simultanément par courrier électronique le service concerné de chaque organisation internationale, étant donné qu'en règle générale l'adresse Internet et l'adresse du service concerné ne sont pas identiques.

14. L'étape suivante est celle de l'extraction, de la vérification et de l'analyse par chaque organisation internationale de la partie du fichier d'Entrée qui l'intéresse, ainsi que des éventuels corrections/ajustements des données (à inclure dans un fichier de métadonnées et à signaler au bureau de statistique national concerné et aux autres organisations internationales) et de leur exploitation pour la constitution de produits statistiques propres à chaque organisation. Les différences qui peuvent exister d'une organisation à l'autre peuvent concerner, par exemple, les procédures de calcul, les facteurs de conversion appliqués pour transformer des données brutes en d'autres entités, l'introduction de variables spécifiques ou le reformatage de fichiers à l'aide de méthodes de classification propres à chacune d'entre elles. Un élément important de cette étape est le **suivi bilatéral** indispensable entre chaque organisation internationale et le bureau de statistique national concerné portant sur des questions méthodologiques (ou autres) spécifiques. Cette relation directe et interactive entre utilisateur et fournisseur est un aspect qui ne peut pas être laissé à une autre organisation internationale.

15. Dans un souci de totale transparence et afin de faciliter les tâches de comparaisons méthodologiques, il serait utile que les organisations internationales appliquent également la procédure décrite ci-dessus pour la fourniture de leurs fichiers de SORTIE respectifs par **Internet** (voir ci-après).

**Figure 3 : Flux des données en SORTIE**



16. Dans le cas où le fichier de SORTIE serait différent du fichier d'ENTRÉE, il n'y aurait aucune ambiguïté concernant le facteur responsable de cette divergence, les autres organisations pouvant aisément le retrouver. Ce cas de figure exigerait des annotations et des notes méthodologiques développées dans le but d'expliquer en détail les raisons pour lesquelles les données d'origine ont été modifiées.

17. Dans le cas où le fichier de SORTIE correspond exactement au fichier d'ENTRÉE **mais pas aux produits statistiques propres à l'organisation concernée** (= structure différente, ajout de variables, coefficients, etc.), le partage des fichiers de SORTIE respectifs présenterait un certain nombre d'avantages :

Premièrement, il montrerait aux autres organisations internationales et au bureau de statistique national concerné pourquoi et comment certaines données nationales ont dû être modifiées par des ajustements **non attribuables** aux données brutes mais à la manière propre à l'organisation internationale de calculer et publier ses chiffres.

Deuxièmement, il montrerait aux organisations internationales et aux bureaux de statistique nationaux pourquoi - modification de la valeur des données d'entrée ou traitement ultérieur propre à l'organisation internationale qui n'a aucun lien avec le fichier d'ENTRÉE - un produit statistique final peut être différent. La possibilité de consulter à la fois les fichiers d'ENTRÉE et de SORTIE permet à un observateur d'identifier l'origine de ces divergences apparentes.

Troisièmement, la possibilité de comparer son propre fichier de SORTIE avec ceux d'une ou des deux autres organisations internationales à propos d'éléments communs. Une telle comparaison peut conduire à une meilleure harmonisation des données diffusées par les organisations internationales.

### III. Conclusion

18. Si les conditions détaillées ici sont remplies, le processus décrit a de bonnes chances d'atteindre les objectifs déclarés dans la mesure où il pourrait éliminer les **quatre principales raisons** qui justifient la collecte individuelle par les organisations internationales de données qui sont essentiellement les mêmes :

**Des besoins différents** : Les organisations internationales sont encouragées à standardiser et/ou unifier leurs listes de classification. L'argument de structures de données différentes ne serait pas recevable dans le cadre du processus proposé dans la mesure où il est exclu du cadre de cette proposition.

**Le facteur temps (entrée)** : Comme le bureau de statistique national transmettrait simultanément les résultats d'enquête à toutes les organisations internationales intéressées le plus tôt possible au cours d'une année donnée, aucune de ces organisations n'aurait intérêt à envoyer un questionnaire individuel avant cette date de diffusion.

**Le facteur temps (sortie)** : Les opérations de traitement, de vérification et de validation des données nationales par les organisations

internationales nécessitent un délai qui peut être considéré comme trop long par une organisation internationale qui est tributaire d'une autre organisation pour un ensemble de données particulier. La manière d'opérer décrite ci-dessus permettrait à chaque organisation internationale de travailler immédiatement sur les données d'entrée et de partager ses résultats avec les autres organisations et le bureau de statistique national dès qu'ils seraient disponibles.

**Les sources de données :** Aucune organisation internationale ne peut se permettre d'être exclue durablement de tout contact direct avec les fournisseurs des données d'origine. Qualité des données et expertise seraient réduits à néant au fil de temps. Comme la proposition avancée ici ne présenterait aucune charge de travail nouvelle pour les bureaux de statistique nationaux mais conduirait plutôt à une sensibilisation accrue aux différents besoins et préoccupations exprimés par les organisations internationales, les contacts bilatéraux directs peuvent être considérés comme un élément naturel des activités statistiques internationales présentant des avantages évidents. De plus, l'approche suggérée, à la fois transparente et ouverte, place chaque organisation internationale sur le même niveau de contact avec le bureau de statistique national tout en respectant (par la dissociation) les besoins propres à chaque organisation internationale.

-----